



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		
Monsieur Jean-Philippe MOREL		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Monsieur Patrick CHAPUIS	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Projet « Dijon, Alimentation Durable 2030 », labellisé Territoire d'Innovation - Avenant à la participation financière de Dijon Métropole

Le Projet « Dijon Alimentation Durable 2030 » porté par Dijon métropole a été déclaré lauréat de l'Appel à Projet de l'Etat « Territoire d'Innovation » le 13 septembre 2019. Pour les 16 actions en subvention du projet bénéficiant de financement public, le Conseil Métropolitain a délibéré le 19 décembre 2019 sur le principe de solliciter une subvention de 3 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Programme d'Investissement d'Avenir 3 (PIA3) et a acté le principe d'apporter en co-financement les crédits prévus au contrat métropolitain pour un montant global de 4,4 M€ dont 1,7 M€ apportés par la Région Bourgogne-Franche-Comté et 2,7 M€ apportés par Dijon Métropole.

Aussi, une convention de financement a-t-elle été signée le 12 mai 2020 avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans laquelle cette dernière s'engage à attribuer à Dijon Métropole et à ses partenaires une subvention de 3 M€ pour le co-financement de ces 16 actions. Cela concerne 23 partenaires bénéficiaires auxquels Dijon Métropole est autorisée par convention à reverser les sommes attribuées par le PIA. L'échéance de cette convention est fixée au 30 Septembre 2031.

Le 16 Juillet 2020, le Conseil Métropolitain a délibéré sur l'affectation prévisionnelle des financements de Dijon métropole et de la Région BFC pour chacune des 10 actions qu'il a choisi de financer. Il a délégué au Président le soin de signer toutes les pièces se rapportant à ce projet et en particulier les conventions à établir entre Dijon métropole et chacun des bénéficiaires des subventions.

La présente délibération a pour objet d'actualiser les financements attribués aux bénéficiaires des subventions de Dijon métropole en tenant compte des inévitables évolutions dans le déroulement des actions qu'ils portent puisque le programme d'action dure 11 ans.

Tout en respectant le montant total de 2,7M€ affecté par la délibération du 19 décembre 2019 par Dijon métropole, les demandes d'ajustement et de modification portent selon les cas sur :

- Le changement de bénéficiaire porteur de l'action ou de l'opération suite à une évolution juridique
- L'évolution du volume total du budget de l'action ou de l'opération
- L'évolution de la part de financement affectée par Dijon métropole à l'opération au vu des autres financements obtenus

Le tableau, en annexe, récapitule toutes les modifications connues à ce jour. Après adoption de la délibération, ces modifications seront signifiées aux bénéficiaires par avenant aux conventions de financement. Il reste à confirmer le montage financier définitif des opérations 16.2 et 24.2 qui ne sont finalisées à ce jour.

L'accord de consortium mis à jour par avenant le 1^{er} septembre 2022 tient compte de ces modifications.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le nouveau tableau de répartition des subventions attribuées par Dijon métropole dans le cadre du Projet « Dijon, Alimentation Durable 2030 » ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022 et des années suivantes conformément à l'Autorisation d'Engagement pluriannuelle qui a été créé.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN